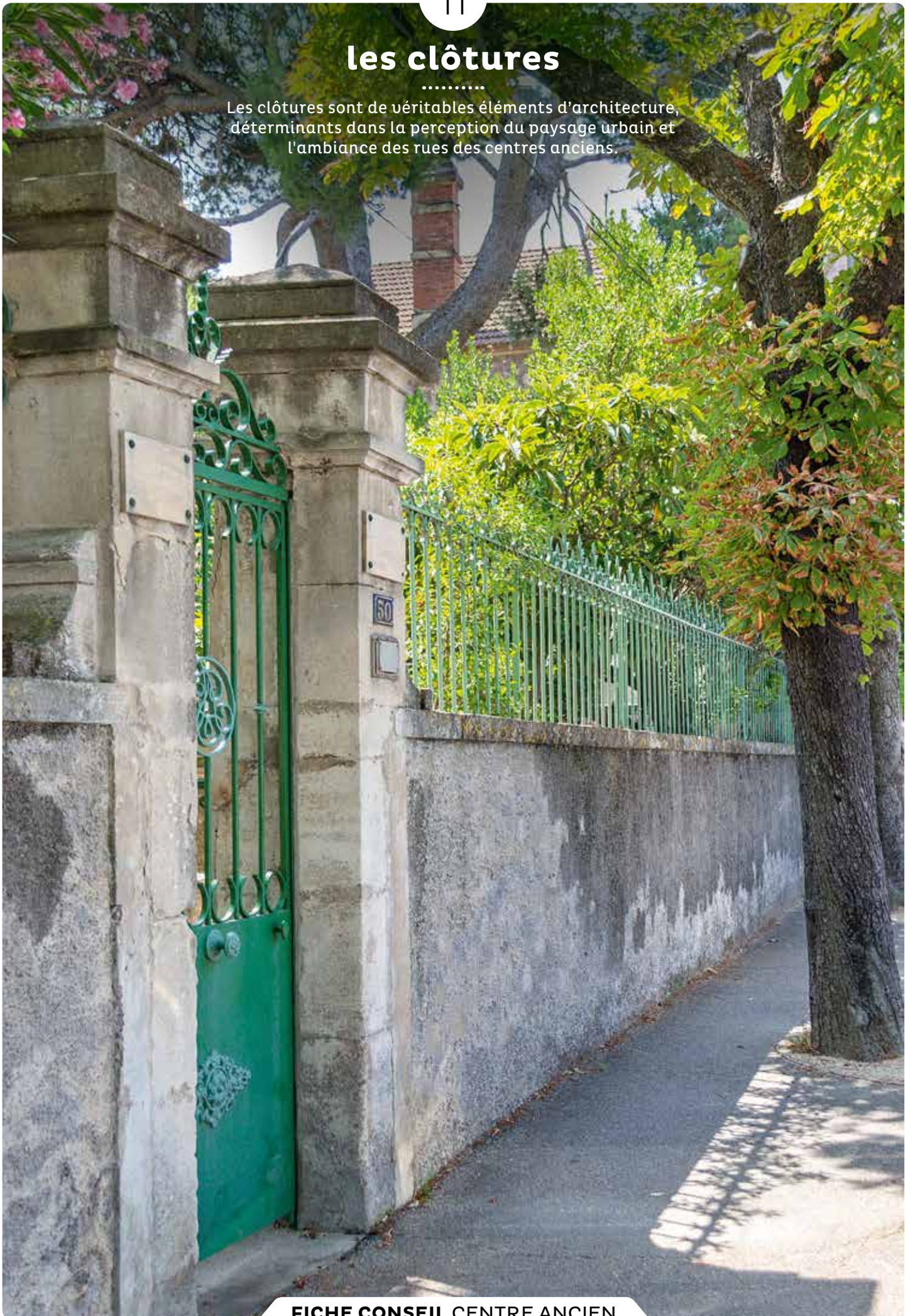


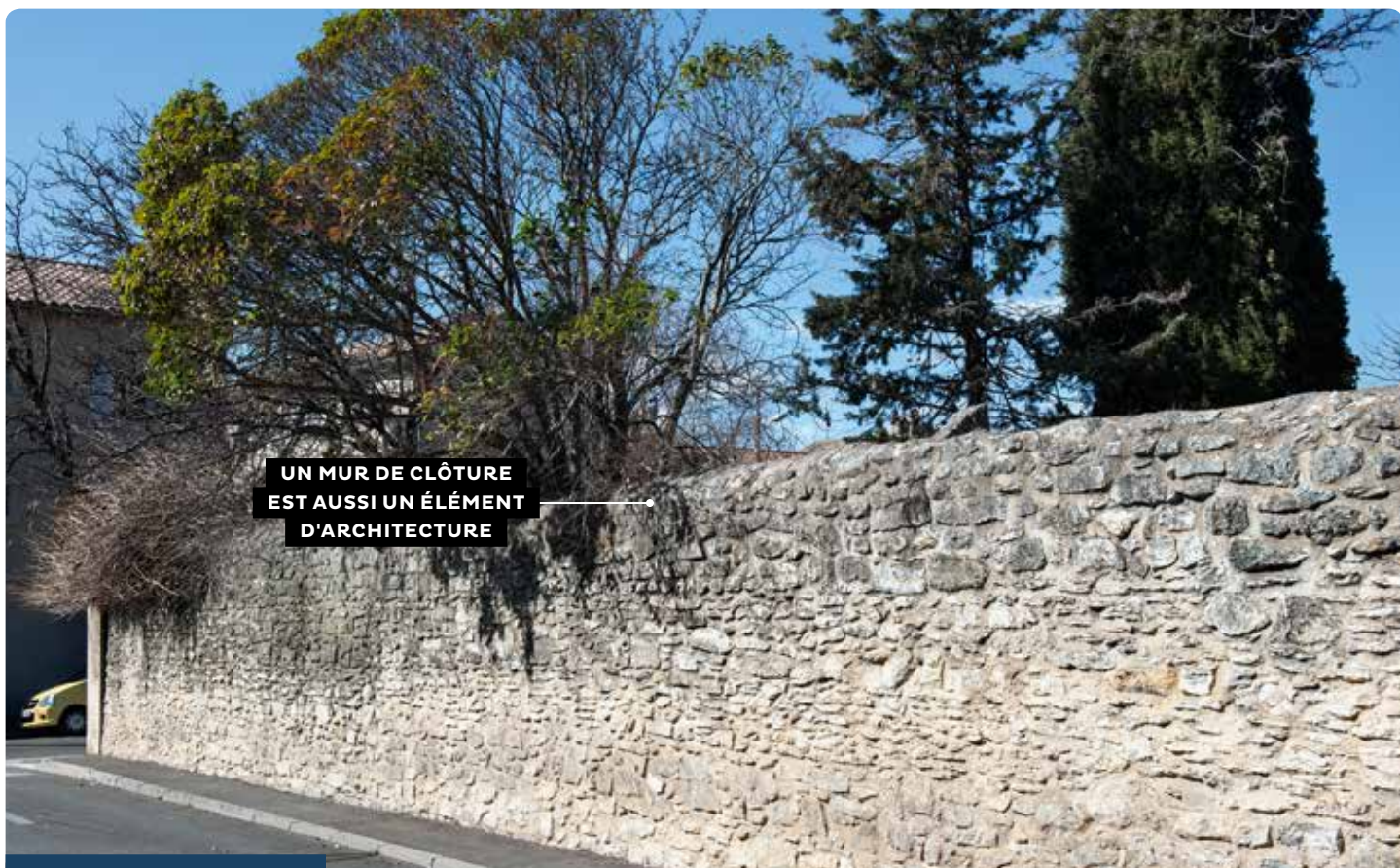
## les clôtures

.....

Les clôtures sont de véritables éléments d'architecture, déterminants dans la perception du paysage urbain et l'ambiance des rues des centres anciens.







UN MUR DE CLÔTURE  
EST AUSSI UN ÉLÉMENT  
D'ARCHITECTURE

Photo © Sylvain Duffard

## les clôtures

### FAIRE LES BONS CHOIX

**Les clôtures matérialisent la limite entre deux espaces, privés ou publics et en régulent la porosité. Depuis la rue, elles constituent un premier plan structurant du paysage urbain.**

**Elles peuvent être en maçonnerie de pierres apparentes ou enduites, en ferronnerie, ou composées d'une association des deux : un muret surmonté d'une grille en ferronnerie.**

**Elles sont souvent associées à des plantations qui animent le paysage des rues et favorisent le développement de la biodiversité dans les centres anciens. Les murs et leur couverture\* souvent en pierre taillée au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, les piliers de maçonnerie de pierre de taille ou de briques, les sculptures qui surmontent parfois les piliers, les portails, portillons et grilles en ferronnerie, distinguent un village, une rue, et témoignent des techniques et savoir-faire traditionnels, de l'identité culturelle et de l'histoire des centres anciens.**

### AVANT TOUS TRAVAUX

Il convient d'abord d'évaluer l'intérêt de remplacer ou de modifier une clôture ancienne. Réalisée avec des matériaux et des techniques analogues à ceux du bâtiment qu'elle accompagne, elle constitue un patrimoine à traiter avec le même soin. Une clôture est un élément d'architecture à part entière.

Consultez un professionnel (artisan ferronnier, maçon ou architecte) pour vous accompagner dans vos choix.

### QUELS TRAVAUX ?

Conservez et restaurez vos clôtures. Nettoyez les murs et murets, enlevez les végétaux qui abîment la pierre et maintiennent une humidité nuisible à leur pérennité. Entretenez le couronnement du mur car il protège la pierre des intempéries (refaire un simple glacis au mortier de chaux, réparer ou remplacer une pierre de couronnement...). Protégez les grilles en fer forgé par un traitement antirouille et repeignez-les régulièrement.

Pour créer ou modifier une clôture, un portail ou un portillon, considérez l'ensemble de la rue dans laquelle elle s'insère. Harmonisez les couleurs, les matériaux, respectez les hauteurs, les formes, les styles architecturaux.

Composez des profils en cohérence avec l'existant, en tenant compte des motifs et de l'échelle des décors, des joints, des espacements de barreaudage. Inspirez-vous des techniques et des proportions des modèles traditionnels encore très présents dans les centres anciens.



## les murs de pierre sèche

La construction en pierre sèche, technique simple, est à l'origine d'un patrimoine varié.

Elle est utilisée traditionnellement pour réaliser des murs de soutènement de chemins ou de terrasses, des enclos, et de petites constructions rurales (les bories).

Le matériau est souvent trouvé sur place, ses couleurs sont naturellement en harmonie avec le site. La pierre utilisée est recyclable de nombreuses fois. On le sait moins, mais l'humidité et l'ombre entre les pierres favorisent la présence de nombreuses espèces végétales et animales.

**Muret bas**  
surmonté d'une grille  
de formes simples,  
à barreaudage vertical.

**Héberge adoucie**  
en mitre

**Muret ou mur,**  
réalisé en maçonnerie  
de petits éléments  
avec finition enduit  
lisse sur les deux faces,  
en pierre sèche ou  
en pierre de taille.



LE SAVIEZ-VOUS ?

### Plutôt que de surélever un mur, plantez une haie !

La végétation et les arbustes plantés derrière un muret bas ou une grille en ferronnerie suffisent à protéger des regards et des intrusions, tout en apportant à la rue, au jardin ou à la cour, de grandes qualités : fraîcheur, ombre, senteurs, animation visuelle.

Les clôtures peuvent être doublées par la plantation d'une haie vive composée d'essences variées, haute ou basse, taillée ou conduite en port libre. Pour que la haie s'intègre parfaitement, utilisez de préférence des espèces locales déjà présentes dans le paysage qui s'adapteront facilement. Les haies constituées d'une même variété d'essence non locales sont à éviter car souvent nuisibles à la biodiversité et à la qualité du paysage urbain. Elles sont parfois génératrices d'allergies (cyprés).



POINT RÉGLEMENTAIRE

Les types et dimensions des clôtures et des portails sont réglementés par le plan local d'urbanisme (PLU), à consulter avant toute intervention.

Une modification ou une création de clôture ou de portail doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisées avant toute exécution.

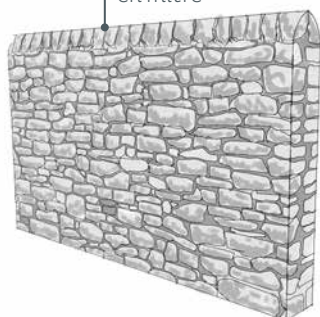
La création de nouveaux accès à une propriété depuis le domaine public est également soumise à autorisation préalable.

Les articles 668 à 673 du Code civil établissent les règles relatives aux plantations en limite de propriété. En particulier, l'article 671 précise les distances légales à respecter : les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété, les arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50cm du terrain voisin. Certaines règles édictées localement peuvent être différentes.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

GLOSSAIRE

\*couvertine : élément de protection et d'étanchéité de la partie supérieure d'un muret ou d'un acrotère. Elle peut être en pierre, terre cuite, acier laqué, zinc, cuivre, plomb, aluminium...



## EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 11



02  
les finitions  
d'enduit



04  
les décors en  
pierre de taille



10  
les ferronneries



12  
devant  
la maison

Qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection, les centres anciens sont toujours des espaces de qualité. Chaque intervention sur les façades ou sur les toitures compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Les architectes de l'UDAP et du CAUE ont conçu ces 22 fiches conseils pour vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique. Ce document est issu d'un projet collaboratif de grande qualité réalisé d'abord par le CAUE et l'UDAP des Bouches-du-Rhône.

## TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur [www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr)

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA**

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

## POUR EN SAVOIR PLUS

### UDAP VAR

Unité départementale  
de l'architecture  
et du patrimoine  
du Var

→ **Réception du public  
sur rendez-vous à l'UDAP ou dans  
certaines collectivités locales et  
territoriales**

🌐 [www.culture  
communication.gouv.fr  
/ Regions / DRAC-PACA](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)

✉ [sdap.var@culture.gouv.fr](mailto:sdap.var@culture.gouv.fr)

☎ 04 94 31 59 95 (Toulon)

### CAUE

Conseil  
d'architecture d'urbanisme  
et de l'environnement  
du Var

→ **Réception du public  
sur rendez-vous au CAUE à Toulon,  
dans certaines collectivités locales  
et territoriales**

🌐 [www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr)

✉ [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr)

☎ 04 94 22 65 75 (Toulon)